

# REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE  
-----

**Plan d'Actions National pour le Secteur de l'Eau et de L'Assainissement  
(PANSEA)**

**Objectif 2015**

## RESUME SUCCINCT

Mai 2011

## 1. Introduction

Les Déclarations du Millénaire (DM), Septembre 2000 et du Sommet Mondial du Développement Durable (SMDD), septembre 2002, ont fixé aux pays qui les ont endossées (dont le Togo), l'objectif de « réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et aux services adéquats d'assainissement et d'élaborer pour l'horizon 2005 leur plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE) ».

Pour réaliser ces objectifs et aboutir à terme à une gestion rationnelle et équitable des ressources en eau et des infrastructures d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le pays, le gouvernement togolais, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), a élaboré un Plan d'Action National pour le secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA) qui constitue un véritable programme national d'investissement devant orienter les actions du gouvernement, des PTF et autres acteurs de développement dans le secteur Eau et Assainissement

Le PANSEA vise l'atteinte en 2015 des cibles OMD (AEP) et SMDD (assainissement) et la mise en place de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), dans la perspective de la satisfaction des besoins et droits humains fondamentaux, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la protection des écosystèmes. Il propose des stratégies et définit des coûts d'investissement pour atteindre les OMD et mettre en œuvre le PANGIRE

## 2. Généralités sur le Togo

### **Situation géographique et population**

Situé en Afrique de l'Ouest, avec une superficie de 56 600 km<sup>2</sup> et une population estimée 5,465 millions habitants en 2007, le Togo constitue une bande de terre étirée du Sud au Nord entre le Golfe de Guinée et le Burkina Faso et de l'Est à l'Ouest entre le Bénin et le Ghana.

### **Organisation administrative**

Le Togo compte cinq (5) régions administratives subdivisées en trente cinq (35) préfectures et une sous-préfecture.

### **Contexte socio-économique**

Le Togo dépend du secteur primaire qui représente environ 40% du PIB et occupe plus de 70% de la population active. Les secteurs secondaire et tertiaire représentent respectivement environ 23% et 36% du PIB. La production agricole est principalement tributaire des aléas climatiques. Le Togo a une économie libérale et ouverte. Les exportations portent principalement sur les phosphates, le coton, le ciment, le café et le cacao.

## 3. Etat des lieux du secteur Eau et Assainissement

Le Togo dispose d'abondantes ressources en eau inégalement réparties dans le temps et sur le territoire national. Elles sont constituées des eaux pluviales, des eaux de surface et des eaux souterraines renouvelables. Le volume total des ressources en eau renouvelables est estimé à environ 19 milliards de mètres cube par an, soit environ 27% de la pluie (de l'ordre de 70 milliards de mètres cube par an). Selon l'état des lieux réalisé en 2002, la quantité d'eau utilisée est marginale par rapport à ce volume disponible. Estimée à 0,81% à cette date, la proportion de la quantité d'eau utilisée ne passera qu'à peine 2% en 2015.

La principale contrainte du Togo reste la gestion rationnelle et la mobilisation de ses importantes ressources en eau pour satisfaire les divers besoins socio-économiques du pays.

En matière de l'eau potable et de l'assainissement, l'inventaire réalisé en 2006 témoigne d'un déficit considérable d'équipement en infrastructures quel que soit le milieu considéré. Le taux de desserte potentiel (si toutes les infrastructures étaient fonctionnelles) et de desserte réelle (tenant compte des pannes) sont respectivement de 30% et 21% en milieu rural et de 29% et 24% en milieu semi-urbain. En milieu urbain, le taux de desserte potentielle est de 39% (44% pour la ville de Lomé), mais l'on ne dispose pas de données permettant d'évaluer le taux de desserte réelle. Au plan national, le taux de desserte potentiel en eau potable est de 34% de la population nationale.

Concernant l'assainissement, les taux de couverture au niveau national sont de 10% pour les latrines, 1,3% pour les systèmes d'évacuation des eaux usées et de moins de 1% pour les systèmes d'évacuation des déchets domestiques. Quant aux systèmes d'évacuation des eaux pluviales, en dehors de Lomé, ils sont très peu développés.

Ces chiffres moyens montrent que beaucoup d'efforts restent à faire afin d'améliorer de façon durable l'accès des populations aux infrastructures d'eau potable et d'assainissement.

Pour palier à cette situation, le gouvernement togolais a entrepris une réforme en profondeur du secteur avec l'adoption de la Politique Nationale de l'Eau (PNE), de la loi portant code de l'eau, de la loi portant organisation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques et du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE).

Tous ces éléments s'appuient sur les principes de gestion intégrée des ressources en eau et vont permettre d'accroître l'efficacité et la cohérence des interventions dans le secteur.

#### 4. Cohérence du PANSEA avec le DSRP-C et les OMD

Dans le cadre de la recherche d'une réponse appropriée à la détérioration de la situation économique et sociale dans le pays, le gouvernement a élaboré avec la participation de toutes les composantes de la nation togolaise et des partenaires techniques et financiers (PTF), un document complet de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-C). Les piliers stratégiques et les domaines d'intervention prioritaires retenus s'inscrivent dans la stratégie nationale de développement à long terme adoptée en 2007 et basée sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Le PANSEA s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre des actions prioritaires du DSRP\_C et de la satisfaction des buts de la Déclaration du Millénaire.

Il constitue la traduction opérationnelle du DSRP-C dont l'objectif dans le secteur de l'eau est de contribuer au développement du pays, en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à la disponibilité de l'eau, dans le respect d'une gestion durable des ressources en eau. Il s'agit surtout de satisfaire les besoins en eau des populations, de réduire les maladies liées à la consommation des eaux insalubres et de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie.

En matière d'approvisionnement en eau potable, pour atteindre l'OMD, le taux d'accès devra passer de 28% en 2000 à 64% en 2015 pour le milieu rural. En milieu semi-urbain, il devra passer de 24% en 2000 à 62% en 2015 et, en milieu urbain, de 38% en 2000 à 69% en 2015. Pour tout le Togo, le taux d'accès devra passer de 31% en 2000 à 66% en 2015. Le taux de couverture en matière d'assainissement de base devra passer de 10% en 2007 à 43% en 2015.

#### 5. Complémentarité des cadres d'investissements des secteurs de l'eau, de l'agriculture et de l'environnement

Le secteur de l'eau est transversal à la plupart des secteurs socio-économiques et notamment à ceux de l'environnement et de l'agriculture. L'eau sous-tend le développement et participe à la survie des écosystèmes naturels. La sécurité alimentaire reste un objectif primordial de l'agriculture, base de l'économie nationale et grande consommatrice d'eau.

Pour ces différentes raisons, l'ensemble des acteurs se sont convenus, lors de l'élaboration et l'adoption participatives du document du PANSEA, de la nécessité d'assurer la cohérence et la complémentarité des cadres de référence, de planification et d'investissement existant et/ou en cours d'élaboration, en particulier avec le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) et le Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN). La complémentarité des trois programmes d'investissement peut se schématiser selon la figure ci-après.

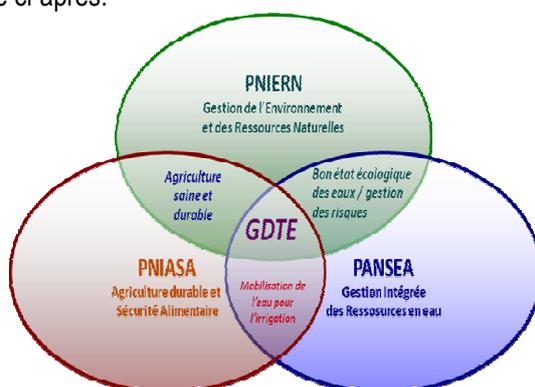


Figure 1 : Synergies entre PNIERN, PNIASA et PANSEA

## 6. Vision et Orientations stratégiques

### 6.1 Vision

L'eau est considérée dorénavant comme l'une des bases de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté et un facteur d'intégration régionale.

La vision du Togo en matière de l'eau est qu' « **à l'horizon 2025 les ressources en eau du Togo seront mobilisées, exploitées et gérées en garantissant, à tous les fils et filles, l'équité et la paix sociales, la durabilité environnementale et l'efficacité économique. Les besoins essentiels seront assurés pour l'alimentation des populations, le développement de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme et des loisirs, la préservation des écosystèmes et dans le respect des engagements internationaux, régionaux et sous-régionaux** ».

### 6.2 Orientations stratégiques

Pour atteindre cette vision souhaitée, quatre (04) orientations stratégiques ont été retenues en fonction des différentes contraintes et potentialités existantes dans le secteur :

- Promouvoir un cadre favorable à une bonne gouvernance de l'eau selon l'approche GIRE ;
- Assurer un accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement aux populations ;
- Garantir la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité pour l'ensemble des activités économiques ;
- Assurer la santé, la sécurité publique et la conservation des écosystèmes et de la biodiversité.

## 7. Les sous-programmes du PANSEA

Le PANSEA intègre de manière cohérente les trois sous-programmes suivants :

- Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE),
- Accès des populations à l'eau potable,
- Accès des populations aux services d'assainissement.

### 7.1 Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)

Pour une meilleure gestion et suivi des ressources en eau du pays, le gouvernement s'est engagé dans le processus GIRE qui vise à : (i) améliorer les connaissances sur les ressources en eau et à traiter les questions relatives à l'eau de manière globale, (ii) assurer une allocation équitable entre les différents usagers tout en évitant les prélèvements excessifs et les pollutions.

A cet effet, un Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) a été élaboré. Son objectif est de contribuer à la mise en place progressive d'un cadre de gestion de l'eau, adapté au contexte national, conforme aux orientations politiques, juridiques et stratégiques définies par le gouvernement togolais et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion rationnelle et durable des ressources en eau et de l'environnement.

Les actions retenues dans le PANGIRE vont contribuer à faire en sorte que la mobilisation de l'eau soit optimisée en respectant les principes GIRE, et cela aussi bien pour le secteur de l'approvisionnement en eau potable et assainissement que pour les autres secteurs économiquement productifs. Quarante et une (41) actions prioritaires structurées en huit (8) domaines sont proposées. Ces actions portent sur le cadre favorable à une bonne gouvernance de l'eau ; la réforme du cadre institutionnelle ; les instruments de gestion ; le cadre économique et financier ; le renforcement des capacités ; les aménagements et gestion des ressources en eau ; la conservation et la protection des ressources en eau et de l'environnement ; et les catastrophes naturelles et risques liés à l'eau.

Le coût global pour la mise en œuvre du PANGIRE est estimé à 12 milliards de FCFA soit 18,3 millions d'euros. Sur ce montant 1,4 milliard de FCFA (2,13 millions d'euros) est déjà acquis soit environ 12 % des besoins de financement nécessaires.

## 7.2 Accès à l'eau Potable

La Politique Nationale en matière d'accès à l'eau potable définit trois grands milieux d'intervention : (i) le milieu rural : localités ayant une population inférieure à 1500 habitants; (ii) le milieu semi-urbain : localités de 1500 habitants et plus, hormis les chefs lieux de préfecture et de sous préfecture; (iii) le milieu urbain : Lomé et les localités chefs lieux des préfectures et de sous préfecture.

Les systèmes d'approvisionnement en eau potable (SAEP) type, adaptés à chacun des milieux ont été définis : pour le milieu rural, il s'agit du forage équipé de pompe à motricité humaine (PMH), pour le milieu semi-urbain, d'une mini-adduction d'eau potable (mini-AEP) ou d'un Poste d'eau autonome (PEA) et pour le milieu urbain, d'un système de production/adduction/distribution complet incluant des branchements particuliers.

Les actions retenues visent :

- L'amélioration de la desserte en eau potable des populations des milieux rural, semi-urbain et urbain par la réhabilitation et le renforcement des infrastructures d'eau existantes, par la construction de nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau potable et par l'extension des réseaux de distribution en milieu urbain, dans le respect des principes d'équité et de péréquation ;
- Le renforcement des capacités nationales pour assurer un suivi et une gestion efficaces des SAEP en milieu rural, semi-urbain et urbain tout en contribuant au développement économique local et régional ;
- L'amélioration des connaissances sur les milieux rural et semi-urbain par la conduite d'études visant à préciser les contextes socio-économiques afin d'optimiser les investissements et d'en garantir leur durabilité et leur pérennité.

Le coût total du plan d'action proposé pour l'AEP est de l'ordre de 182 milliards de FCFA (277,5 millions d'euros). Sur ce montant, 20 milliards de FCFA (30,5 millions d'euros) sont déjà acquis.

## 7.3 Accès aux services d'assainissement

La politique nationale de l'hygiène et de l'assainissement au Togo est en voie d'adoption. L'évaluation des systèmes d'assainissement existants dans les différents milieux (rural, semi-urbain et urbain) a été faite, en l'absence d'un inventaire exhaustif, à partir de l'analyse de la documentation disponible. Les résultats de cette analyse ont permis d'estimer le pourcentage de la population qui dispose de système d'assainissement en 2007 et d'évaluer les besoins en systèmes d'assainissement par milieu pour atteindre l'objectif 2015.

Les actions proposées portent sur :

- L'adoption et la mise en œuvre rapides de la Politique Nationale de l'hygiène et de l'Assainissement ;
- L'amélioration des connaissances sur les conditions de l'assainissement, en particulier sur les centres urbains hors Lomé ;
- La promotion de mesures de base en assainissement par le biais de la diffusion de programmes d'éducation sanitaire et par la construction de systèmes d'assainissement de base;
- Le renforcement des capacités nationales dans le domaine de l'assainissement.

Le coût total des actions prévues en assainissement pour atteindre l'objectif de l'horizon 2015 est estimé à 170 milliards de FCFA (259 millions d'euros). Sur ce montant, 19 milliards de FCFA (29 millions d'euros) sont déjà acquis.

## 8. Modalités de mise en œuvre du PANSEA

Le PANSEA est le document de référence des interventions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour l'atteinte des OMD et la mise œuvre de la GIRE au Togo. Son dispositif institutionnel de pilotage qui sera mis en place doit créer des conditions d'une plus grande synergie d'actions et d'un partenariat dynamique avec les PTF, le secteur privé, les communautés bénéficiaires et la société civile. Ce dispositif fera en sorte que chaque acteur soit pleinement conscient de ses responsabilités et des enjeux à atteindre à l'horizon 2015 dans un premier temps, puis au-delà.

La Direction de la Planification, du suivi et de l'évaluation, prévue au sein du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise, assurera la coordination et le suivi-évaluation de l'exécution physique et financière de l'ensemble des activités du PANSEA. Les activités seront confiées selon le cas à une entreprise, un bureau d'étude,

une structure autonome ou privée, une ONG, une collectivité territoriale, etc sous le contrôle des directions techniques concernées du ministère de l'eau ou tout autre ministère.

Sur cette base et compte tenu de la priorité attribuée à l'eau et à l'assainissement, le gouvernement s'est lancé dans la réalisation d'un audit stratégique et organisationnel du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise et la réforme institutionnelle du sous secteur de l'hydraulique urbaine dont les résultats permettront d'affiner les modalités de mise en œuvre du PANSEA.

## 9. Suivi-évaluation

Afin de mesurer le degré de mise en œuvre du PANSEA et d'évaluer son impact, d'une part, et d'assurer qu'il s'exécute conformément aux procédures définies d'un commun accord entre toutes les parties prenantes, d'autre part, il est prévu une stratégie de suivi-évaluation en cours de finalisation. Elle répond à une nécessité de transparence et d'efficacité du fonctionnement de la cellule de suivi-évaluation du PANSEA. Elle comportera un manuel de procédures administratives, financières et comptables ainsi que les mécanismes devant régir le suivi des données techniques/performances/indicateurs pour avoir un tableau de bord fiable de l'avancement du PANSEA et ses impacts sur la société togolaise. Ce manuel constitue la pièce maîtresse de la stratégie de mise en œuvre du PANSEA que compte se doter le Gouvernement à travers le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise.

## 10. Besoins de financement pour le PANSEA

Le coût global du PANSEA est de 363,8 milliards de FCFA (554,6 millions d'euros). Ce qui représente un investissement de 3925 FCFA (6 euros) par an et par bénéficiaire pour l'assainissement et 7200 FCFA (11 euros)/an/bénéficiaire pour l'AEP. Cela doit faire passer le taux national d'accès à l'eau potable de 34% en 2007 à 66% en 2015 et le taux national d'accès à des services adéquats d'assainissement en milieu rural et semi-urbain de 10% à 55% (excréta) et de 2% à 50% pour l'évacuation des eaux usées.

Sur les 363,8 milliards de FCFA (554,6 millions euros), 40,4 milliards de FCFA (61,6 millions d'euros) sont déjà acquis. Les besoins financiers s'élèvent à 323,4 milliards de FCFA (493 millions d'euros). Le tableau ci-après synthétise les besoins de financement du PANSEA.

### Synthèse des besoins de financement pour l'ensemble du PANSEA

Milieu	Population à desservir nouvellement en AEP	Coût d'investissement pour l'AEP, Milliards FCFA (1)	Population à desservir nouvellement en assainissement	Coût d'investissement pour l'assainissement, Milliards FCFA (2)	Coûts de financement du PANGIRE, Milliards FCFA (3)
<b>Infrastructures AEPA</b>					
Rural	1 162 500	42	1 705 000	57	<b>11,8</b>
Semi urbain	616 000	19	942 000	21	
Urbain	1 433 500	118	2 850 000	90	
dont :					
Urbain hors Lomé	687 000	47,7		28	
Lomé seul		70,3		62	
Sous Total (A)	3 212 000	179	5 497 000	168	
Renforcement des capacités		2,5		1,8	
Sous Total (B)		2,5		1,8	
TOTAL (A+B)		182		170	
GRAND TOTAL (1+2+3)	<b>363,8 milliards FCFA (554,6 millions d'euros)</b>				
Financements acquis fin 2010	1,4 milliard FCFA (PANGIRE), 20 milliards FCFA (eau potable) et 19 milliards FCFA pour l'assainissement de la ville de Lomé, soit 40,4 milliards FCFA (61,6 millions d'euros) au total				
<b>Déficit de financement</b>	<b>Environ 323,4 milliards FCFA (493 millions d'euros)</b>				